



Politique sur la protection des renseignements personnels

Code :	POL-32	La présente politique doit faire l'objet d'une révision triannuelle.
Date d'approbation par le Conseil d'administration :	03/02/2023	
Date d'entrée en vigueur :	03/02/2023	
Modifiée le :		
Publique / Privée	Publique	
Destinataires :	☐ Conseil d'administration ☐ Employés ☐ Membres ☐ Adhérents ☐ _____ ☐ _____ ☐ _____	

1. Préambule

La présente politique vise à consacrer le caractère confidentiel des renseignements, incluant les renseignements personnels, détenus par PATINAGE QUÉBEC. Ceci est dans le but d'assurer aux adhérents, entraîneurs, officiels, clubs, partenaires, bénévoles, administrateurs et employés le respect et le niveau de contrôle appropriés à de telles informations.

Pour PATINAGE QUÉBEC, il s'agit d'établir les règles particulières à l'égard de la cueillette, de la conservation, de l'utilisation et de la communication.

2. Renseignements

Toute information recueillie par PATINAGE QUÉBEC auprès des adhérents, des entraîneurs, des officiels, des clubs, des bénévoles, des administrateurs pour quelques fins que ce soit, doit être traitée de façon entièrement confidentielle, en tout temps. Cette règle s'applique autant aux noms, adresses, points de contact, etc. qu'à d'autres types d'informations recueillies auprès de ces gens.

Toute information recueillie par PATINAGE QUÉBEC sur des projets particuliers, ou lors de compétitions de quelque nature, ou recueillie par un ou des partenaires, doit être traitée de façon confidentielle, en tout temps.

Les renseignements personnels sont ceux qui portent sur une personne physique et qui permettent de l'identifier. Par exemple, sont des renseignements personnels sur un membre le nom, le genre, l'âge, le numéro de téléphone, l'adresse postale et l'adresse courriel.

3. Consentement

À moins que la Loi ne l'autorise, aucun renseignement personnel ne sera recueilli sans avoir au préalable obtenu le consentement de la personne concernée par la collecte, l'utilisation et la diffusion des renseignements personnels. Il est entendu que le titulaire de l'autorité parentale peut consentir pour son enfant. L'annexe 1 présente le modèle à inclure dans les formulaires d'inscription en ligne.

Lorsqu'une personne y consent, ses renseignements personnels seront utilisés par l'organisme aux seules fins énoncées dans la présente politique. Si la personne refuse d'accorder son consentement, alors l'organisme n'utilisera ses renseignements personnels qu'à la seule fin de communiquer avec lui, et ne devra divulguer ceux-ci à quiconque, sauf dans le cas où une exception existe à cet effet dans la Loi. Advenant qu'une personne n'indique pas s'il consent ou non, le seul fait de soumettre ses renseignements personnels à l'organisme équivaut à son consentement pour l'utilisation de ses renseignements personnels aux fins de la présente politique.

La personne peut informer en tout temps l'organisme qu'il souhaite retirer son consentement quant à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels conformément à la présente politique. A personne comprend et accepte que cela pourrait empêcher l'organisme de lui fournir certains services.

4. Cueillette des renseignements personnels

PATINAGE QUÉBEC recueille après de chaque personne concernée, verbalement ou par écrit, les renseignements personnels qui sont nécessaires afin de remplir les objectifs et le mandat qui lui sont donnés et qui peuvent être décrits comme suit :

- Communiquer avec les personnes et identifier leurs besoins et attentes ;
- Fournir à ses personnes des produits, services et renseignements ;
- Permettre à des organismes affiliés et aux fournisseurs d'offrir aux personnes des produits, services et renseignements ;
- Gérer les relations avec les personnes ;
- Respecter les obligations légales ou réglementaires ;
- Fournir des produits, des services ou des renseignements aux personnes.

L'utilisation faite des renseignements personnels se limite aux buts décrits dans la politique.

5. Divulgence des renseignements personnels

Sauf conformément à la présente politique et dans les cas et de la manière où la Loi permet la divulgation, PATINAGE QUÉBEC maintient le caractère confidentiel de tous les renseignements personnels obtenus.

PATINAGE QUÉBEC peut, de temps à autre, partager la liste nominative de ses adhérents et de ses membres à des entreprises partenaires. Une liste nominative comprend les noms, numéros de téléphone, adresses postales et courriels des personnes, si les conditions ci-dessous sont remplies :

- La personne morale dispose d'un contrat avec le partenaire à qui elle partage la liste nominative. Ce contrat indique que les renseignements ne seront utilisés qu'à des fins de prospections commerciales ou philanthropiques ;
- Une occasion valable a été donnée aux membres et aux adhérents de refuser que ses renseignements personnels soient ainsi partagés ;
- La communication de la liste nominative ne porte pas autrement atteinte à la vie privée de la personne.

PATINAGE QUÉBEC peut aussi divulguer les renseignements personnels de ses membres et adhérents à toute personne partie à un contrat de service avec PATINAGE QUÉBEC ayant qualité pour connaître lesdits renseignements personnels, et ce, à condition que la divulgation des renseignements personnels soit nécessaire à l'exécution de son contrat.

6. Exactitude et conservation des renseignements personnels

PATINAGE QUÉBEC veille à ce que tout renseignement personnel fourni et en sa possession soit exact, actuel et aussi complet que requis pour les fins auxquelles PATINAGE QUÉBEC utilise ces renseignements. Si PATINAGE QUÉBEC découvre que les renseignements sont inexacts, incomplets ou périmés, il communiquera avec la personne afin d'obtenir les renseignements personnels à jour et si besoin en est, fera en sorte que les tiers à qui ces renseignements inexacts ont été fournis puissent également corriger leur dossier.

PATINAGE QUÉBEC conserve les renseignements personnels uniquement pour la durée nécessitée par les motifs de leur collecte. Cette période peut être prolongée après la cessation des relations entre le personne et PATINAGE QUÉBEC, mais ne durera que le temps requis pour que PATINAGE QUÉBEC puisse communiquer avec la personne, le cas échéant. Lorsque PATINAGE QUÉBEC n'a plus besoin des renseignements personnels du personne, ceux-ci seront détruits, supprimés, effacés ou convertis sous une forme anonyme.

7. Protection des renseignements personnels

PATINAGE QUÉBEC s'engage à maintenir un niveau adéquat de sécurité physique, procédure et technique dans ses bureaux et ses locaux réservés à l'entreposage des renseignements personnels afin d'empêcher toute forme non autorisée d'accès, de divulgation, de reproduction, d'utilisation ou de modification des renseignements personnels de ses personnes. Ce principe s'applique également à la sécurité informatique, dans l'éventualité où les renseignements personnels seraient conservés de façon informatique ainsi qu'à la manière dont PATINAGE QUÉBEC se débarrasse ou détruit les renseignements personnels.

Seules les personnes dûment identifiées par PATINAGE QUÉBEC sont autorisées à prendre connaissance et à traiter les renseignements personnels confiés par les personnes.

PATINAGE QUÉBEC procède à la vérification régulière des procédures et mesures de sécurité.

8. Accès et rectification

Toute personne peut demander accès aux renseignements personnels le concernant, peut faire corriger dans un dossier qui le concerne des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques, peut aussi faire supprimer un renseignement personnel périmé ou non justifié par l'objet du dossier.

Si PATINAGE QUÉBEC détient un dossier de renseignements personnels sur un personne doit, à moins qu'une contre-indication légale existe, lui en confirmer l'existence et lui communiquer les renseignements personnels contenus à ce dossier qui le concerne.

PATINAGE QUÉBEC doit répondre à toute demande d'accès ou de rectification du dossier d'un personne au plus tard dans les trente (30) jours de la réception de la demande.

Si PATINAGE QUÉBEC refuse d'acquiescer à la demande d'accès ou de rectification placée par un personne doit lui notifier par écrit son refus en expliquant les raisons motivant ce refus et lui indiquer ses recours.

La personne dont la demande d'accès ou de rectification de ses renseignements personnels a été refusée par PATINAGE QUÉBEC peut soumettre, par écrit, à la Commission d'accès à l'information une demande d'examen de mécontentement dans les trente (30) jours du refus de la demande, en exposant brièvement les motifs au soutien de cette demande d'examen de mécontentement.

PATINAGE QUÉBEC ne facturera pas une personne pour avoir vérifié ou corrigé ses renseignements personnels.

9. Entrée en vigueur

La présente politique sur la protection des renseignements de PATINAGE QUÉBEC entre en vigueur ce 3 février 2023. Et bien qu'elle puisse être modifiée par écrit de temps à autre, elle fait l'objet d'une révision triennale.



Annexe 1 – inscription en ligne

Cette annexe présente le texte qui doit être inclus dans les formulaires d'inscription en ligne.

CONSETEMENT CONCERNANT LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Par la présente, je comprends que tout renseignement recueilli par Patinage Québec qui me concerne et qui permet de m'identifier constitue un renseignement personnel qui fera partie intégrante d'un dossier à mon nom détenu au Québec, Canada et géré par Splex Technologies inc pour le compte de Patinage Québec.

Je comprends qu'il me sera possible d'accéder à mon dossier via mon compte Splex.

Je comprends également que ce dossier a pour objet la régie du patinage artistique et du patinage synchronisé pour les membres, les adhérents et les entraîneurs québécois et que les renseignements personnels qui s'y trouvent ne seront utilisés que pour les fins pertinentes d'offrir et de promouvoir les services pour et au nom de Patinage Québec et seront détruites aussitôt l'objet du dossier réalisé.

Je consens par ailleurs à ce que mes renseignements personnels puissent être communiqués ou divulgués à des tiers étant parties à une entente avec Patinage Québec, dont notamment, mais non limitativement aux clubs, aux écoles de patinage, aux associations régionales membres en règle de Patinage Québec ou à Patinage Canada.

Et j'ai signé, ce..... à

CONSENT ON THE SHARING OF PERSONAL INFORMATION

I hereby understand that any information collected by Patinage Québec which concerns me and allows me to be identified constitutes personal information which will form an integral part of a file in my name held in Québec, Canada and managed by Splex Technologies inc on behalf of Patinage Québec.

I understand that it will be possible for me to access my file through my Splex account.

I also understand that this file is for the administration of figure skating and synchronized skating for the members, contributing members, and the coaches of Quebec and that the personal information contained therein will only be used for the relevant purposes of providing and promoting services for and on behalf of Patinage Québec and will be destroyed as soon as the subject of the file has been completed.

I also agree that my personal information may be communicated or disclosed to third parties who are parties to an agreement with Patinage Québec, including particularly but not limited to the skating clubs, skating schools, and regional associations of members conforming to Patinage Québec or Skate Canada.

And I signed, this..... at